

Montauban, le 10 décembre 2020

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN & GARONNE**

A.D. N° 2020/1924

**Avis portant sur la modification de fonctionnement  
de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Bulle de Bébé »  
géré par la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne  
à Moissac**

VU les articles L 2324-1 et suivants du Code de la Santé Publique,

VU le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

VU le dossier de demande d'avis complet reçu en date du 26 octobre 2020

VU l'avis de Madame le docteur Anne Guizard, médecin de Protection Maternelle et Infantile, en date du 9 décembre 2020, annexé,

**CONSIDÉRANT** que les conditions de qualification des personnels, ainsi que les conditions d'installation et de fonctionnement sont conformes aux prescriptions réglementaires,

**Article 1** : Un avis favorable est émis à la modification de fonctionnement de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Bulle de bébés situé 14 avenue du docteur Rouanet, 82200 MOISSAC, à compter du 10 décembre 2020

**Article 2** : La capacité d'accueil maximum de cet établissement est fixée à 20 places pour des enfants âgés de 3 mois à 6 ans, non scolarisés.

**Article 3** : L'établissement sera ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

**Article 4** : Le présent avis sera transmis à la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne

**Article 5** : Le présent avis sera affiché et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Le Président,

Christian ASTRUC

